



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

FÊTE DU VILLAGE 2019

PROGRAMME : Pendant ces deux jours, fête foraine, auto-skooters, manège enfants, stands divers.

N° 4

Jeudi 16 Mai 2019

SOMMAIRE

Page

Fête du village : 18-19 Mai
Programme1

Elections européennes
du 26 Mai1

Compte Administratif 2018
Présentation budget 20192

Incivilités3

Maisons fleuries3

Spectacle intercommunal3

Remise de médaille militaire3

Essaims d'abeilles 3

Club des anciens :
Assemblée générale, repas3

C.C.I.C.V. :
adresse site internet3

Villages Récré :
Du 08/07 au 30/08/20194

Mairie fermée4

Permanences mairie
Période estivale4

Déchetterie :
modification horaires4

Lutte contre le frelon asiatique.....4

SAMEDI 18 MAI : A partir de 20h
Repas dansant avec cochon grillé, fromage, salade, Dessert.
Prix : adulte : 18 €
Prix enfants -10 ans : 10 €
(inscriptions au 06.76.04.96.36 ou 02.35.02.09.45).

**SOIRÉE
COCHON
GRILLÉ**



DIMANCHE 19 MAI :

A partir de 7 heures
Foire-à-tout sur le terrain de sports.
(réservations au 02.35.23.03.09 ou 06.09.80.84.28 après 19h).



A 12 heures :
Apéritif offert par la municipalité
Restauration possible sur place

Animations de l'après-midi :
> répertoire musical de l'artiste DROVICH
> Allan Cirque Acrobate
> Exposition d'anciens tracteurs
> Tir à la carabine.



Venez Nombreux....

des

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019

**Le Comité
Fêtes de**

Les électeurs doivent présenter au bureau de vote la carte électorale ou l'attestation d'inscription accompagnée d'un titre d'identité.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants : **carte nationale d'identité, passeport, carte d'identité de parlementaire avec photo, carte d'identité d' élu local avec photo, carte vitale avec photo, carte du combattant avec photo, carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photo, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photo, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, permis de conduire avec photo ou sécurisé conforme au format « union européenne », permis de chasser avec photo, récépissé valant justification de l'identité.**

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union Européenne, autres que les français de justifier de leur identité lorsqu'ils sont admis à participer aux opération électorales sont les suivants : **carte d'identité ou passeport délivré par l'administration de l'état dont le titulaire possède la nationalité, titre de séjour ou l'un des titres mentionnés au paragraphe ci-dessus.**

Tous ces titres doivent être en cours de validité sauf les cartes d'identité et passeports qui peuvent être présentées en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Les électeurs non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

FONCTIONNEMENT

L'année 2018 se solde par un excédent de fonctionnement de : **22.485 €**, auxquels, il convient d'ajouter les **114.407 €** d'excédent de 2017.

SOIT UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 DE 136.892 €.

Les recettes de la commune proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des taxes des impôts locaux votés par le Conseil Municipal.

Pour les impôts locaux, cela représente 41 % des recettes soit : **342.807 €**

Pour les dotations de l'Etat, cela représente 28 % des recettes soit : **287.965 €**

TABLEAU D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	18,47 %	18,47 %	18,47 %	18,47 %
Taxe foncière	20,58 %	20,58 %	20,58 %	20,58 %
Taxe foncière non bâti	39,38 %	39,38 %	39,38 %	39,38 %

INVESTISSEMENTS

Excédent d'investissements de **57.655 € déduit du résultat déficit du report 2018** donnent pour 2018 un excédent de **11.597€** affectés à l'article R.001 du budget primitif 2019 pour **11.597 €**.

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EST REPORTE AU R/002 pour 136.892 €

PRESENTATION DU BUDGET 2019

Le budget de fonctionnement 2019 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes

à :

767.389 €

Les recettes communales sont fournies par :

- Les revenus des taxes pour un montant de **349.617 €** soit 41 % du budget ;
- Par les dotations de l'Etat pour un montant de **270.050 €**, soit 28 % du budget ;
- Le résultat de l'excédent reporté, pour un montant de **136.892 €**, soit 17.8 % du budget ;
- Le reste des recettes venant de locations d'immeubles, concessions cimetière.

Principales dépenses de fonctionnement

charges à caractère général de **142.144 €** soit 18,5 % du budget ;

charges de personnel de **223.000 €**, soit 29 % du budget ;

contribution aux organismes de regroupement de **175.000 €** soit 22.8 % du budget,

dont 163.500 € au syndicat scolaire (Sivos) soit 21,3 % du budget.

L'INVESTISSEMENT EST EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A 314.432 €.

En recettes :

- Subventions d'investissements **127.445 €**
- Ces recettes viendront financer :
- >>le projet d'aménagement du chemin piétonnier du RD.62 rue de la Briqueterie ;
 - >>L'installation d'une pompe à chaleur air/eau pour les salles annexes à la salle polyvalente.
- FCTVA – Taxe d'Aménagement pour **29.154 €**
 - virement de la section de fonctionnement pour **95.000 €**

En dépenses :

-Emprunts et dettes pour : **72.772 €**

INCIVILITES

Nous avons constaté que des gravats, des blocs de béton, des déchets de tonte étaient abandonnés dans différents chemins de randonnée autour du village.

Je rappelle que tous les déchets verts peuvent être amenés en déchetterie aux heures d'ouverture et que les déchetteries environnantes : Boos, Darnétal, Rouen, acceptent tous ces types de déchets pour les habitants de la commune de Servaville.

MAISONS FLEURIES

Pour participer au concours des maisons fleuries, pas d'inscription préalable. Le jury fera le tour de toutes les habitations de Servaville et des hameaux **entre le 15 et le 30 Juin 2019**

Si vous êtes candidats pour composer le jury, prendre contact avec :
Mme Brigitte KERRIEN :
tél. 06.82.48.38.07.



SPECTACLE INTERCOMMUNAL

Le spectacle intercommunal aura lieu le :

Dimanche 13 Octobre 2019

et sera **organisé** cette année **par la commune de Fontaine-Sous-Préaux** mais étant donné l'indisponibilité de salle, **celui-ci aura lieu à Saint-Jacques-Sur-Darnétal** à la salle l'Entre-Seine.

Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

CLUB DES ANCIENS

MERCREDI 19 JUIN 2019 à 11H30 :

Assemblée Générale, suivie du repas des anciens.

Réservations pour le 5 Juin dernier délai auprès de :

Mr Robin : 02.35.23.49.02

Mme VALLEE : 02.35.23.52.81

MEDAILLÉ MILITAIRE

Monsieur Jacques PICARD s'est vu remettre lors des commémorations du 8 Mai à Rouen, la médaille militaire pour faits de bravoure pendant le conflit avec l'Algérie.

FELICITATIONS A Mr PICARD
pour cet acte de courage au péril de sa vie, enfin reconnu par le Ministère des Armées.

ESSAIMS D'ABEILLES

Pour le recueil de vos essaims d'abeilles, vous trouverez ci-dessous la liste des personnes pouvant recueillir des essaims d'abeille :

Mr Olivier NAVE Tél. 06.79.75.78.46 (Servaville-Salmonville)
Mr DIEULOIS Lionel Tél. 06.73.61.29.16 (Préaux)
Mr HAVE Didier Tél. 02.35.59.09.67 (Roncherolle sur Vivier)
Mr LEGRAND Didier Tél. 02.35.60.17.32 (Isneauville)
Mr TARDIVON Paul Tél. 07.82.55.74.51 (Fresnes-le-Plan).

SITE INTERNET C.C.I.C.V.

A toutes fins utiles, nous vous communiquons l'adresse du site internet de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin :

www.intercauvexin.fr

Villages Récré

Préaux/La Vieux Rue/Servaville-Salmonville

L' Accueil de Loisirs
ouvre ses portes aux Vacances d'été
à Préaux du lundi 8 juillet au
vendredi 30 août 2019



Il ne sera pas pris de dossier avant les dates indiquées, et ceux-ci doivent être complets.

12€^(*) la journée. Semaine 5 ou 4 jours pour les semaines complètes et semaine de 4 ou 3 jours pour la semaine avec jour férié.

Renseignements et dossiers d'inscription dans votre mairie,

INSCRIPTIONS:

dès le **Lundi 6 Mai** pour les **Préautais seulement**

Lundi 13 Mai pour **La Vieux Rue, Servaville-Salmonville et Roncherolles/Vivier**
et à partir du **Lundi 20 Mai 2019** toutes les autres communes.

Mail: preaux.servicejeunesse@orange.fr

Site : <http://www.preaux76.fr/>

(*) tarif applicable aux enfants de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées. Pour les autres communes : 17€ à la journée, semaine 5 ou 4 jours pour les semaines complètes et semaine de 4 ou 3 jours pour la semaine avec jour férié.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnu comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6 m de hauteur maximum : sous un faitage de toiture, un plafond de garage, du mobilier ou un abri de jardin, dans une haie ... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant que la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur.

Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction de nids de frelons. Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques : appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique au :

02 77 64 57 76 ou consulter le site internet à l'adresse : <http://www.frelonasiatique76.fr>.

MAIRIE FERMEE

LA MAIRIE SERA FERMEE LE
VENDREDI 31 MAI 2019

PERMANENCES MAIRIE PERIODE ESTIVALE

Du 1er au 12/07/2019 :
LE MARDI ET LE VENDREDI de 17h à 19h

Du 15/07 au 16/08/2019 :
UNIQUEMENT LE MARDI de 17h à 19h

Du 19/08 au 30/08/2019 :
LE MARDI ET LE VENDREDI de 17h à 19h

**A compter du 2 SEPTEMBRE 2019
REPRISE DES PERMANENCES HABITUELLES**

DECHETTERIE : MODIFICATION HORAIRE

Passage à l'heure d'été à compter du :
LUNDI 27 MAI 2019

**LUNDI (SAUF JOURS FERIES) de 17h à 19h30
MERCREDI de 17h à 19h30**